

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT Année scolaire 2022-2023

L'accueil de loisirs périscolaire débutera dès le jeudi 1^{er} septembre 2022 pour les enfants **de 3 à 12 ans** scolarisés dans une des écoles publiques de La Voulte-sur-Rhône. L'accueil périscolaire est organisé par la MJC – Centre Social de La Voulte-sur-Rhône. Il s'agit d'un service rendu aux familles par l'Association, conformément à son projet associatif et social.

Le service fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- ✓ **Le matin de 7h30 jusqu'au début des cours**
- ✓ **Le soir de la fin des cours à 18h30**

INSCRIPTION

L'inscription préalable est obligatoire (fiche d'inscription ci-jointe) et devra être effectuée avant l'utilisation de ce service en remplissant la fiche d'inscription et en fournissant l'ensemble des pièces demandées. L'inscription est gratuite, seule l'utilisation du service est facturée. Pour assurer une meilleure prise en charge de l'enfant, en cas de besoins non anticipés, indépendant de votre volonté, nous demandons à l'ensemble des familles de remplir le formulaire d'inscription, y compris par les familles ne pensant pas utiliser le service.

ADHESION

Pour utiliser l'accueil périscolaire, il est obligatoire d'être adhérent à la MJC – Centre Social de La Voulte-sur-Rhône. L'adhésion, de 3 € par enfant, est valable pour l'ensemble des activités réalisées dans l'association du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. Elle sera facturée à la première utilisation du service périscolaire, si elle n'a pas été déjà prise pour une autre activité.

RESERVATION - ACCUEIL

Il n'y a pas de réservation préalable le matin. Vous avez besoin que votre enfant soit accueilli en périscolaire, rendez-vous directement dans la salle. Pour l'accueil périscolaire du soir les réservations se font à l'école sur le carnet prévu à cet effet (un en maternelle et un en élémentaire). Aucun enfant ne pourra être accepté s'il n'est pas inscrit et noté sur le carnet de réservation.

Le goûter est fourni obligatoirement par les parents.

LES ENJEUX PEDAGOGIQUES ET ACTIVITES AU PERISCOLAIRE

Avant l'école ou après l'école les périodes d'animation sont courtes et fractionnées.

Les enjeux pédagogiques concernent :

- la relation avec les enfants, en tenant compte du rythme propre à chacun en fonction du moment de la journée.
- la relation aux parents avec un accueil de proximité, d'information, de confiance.

Enfin, la liaison avec les équipes enseignantes est primordiale.

COHESION ET ACCOMPAGNEMENT

Tout enfant pris en charge à la sortie de l'école ne pourra être remis à son responsable que sur le lieu de l'accueil périscolaire. La facturation débute à la prise en charge de l'enfant.

TARIFS et FACTURATION

La tarification est établie à la demi-heure en fonction du quotient familial suivant le barème ci-dessous :

Quotient familial	Tarif appliqué
de 0 à 375	1,90 € / heure
De 375,01 à 575	2,00 € / heure
De 575,01 à 778	2,10 € / heure
A partir de 778,01	2,20 € / heure

Sans information sur le quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué jusqu'à obtention de l'information. Aucune rétroactivité du barème ne sera effectuée.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement votre quotient familial, si vous l'avez autorisé dans la fiche d'inscription. Dans le cas contraire ou pour toute autre caisse, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Une facture sera établie mensuellement en fonction de la fréquentation de l'enfant et sera de préférence envoyée par mail.

REGLEMENT

Les factures seront réglées à réception :

- soit par chèque bancaire sur les lieux d'accueil périscolaire
- soit par chèque bancaire, chèque CESU, carte bancaire ou espèces aux accueils de la MJC-Centre Social (site du Parc Baboin-Jaubert ou site Pierre Rabhi). Les chèques bancaires pourront être envoyés par courrier.
- soit par CESU en ligne (contacter le service gestion au 04.75.62.45.65 pour l'identifiant NAN)
- soit par virement bancaire

Le non-paiement à l'échéance pourra entraîner la facturation des frais de relance (affranchissement, coût du courrier recommandé, des appels téléphoniques ...)

RADIATION

L'enfant pourra être radié :

- En cas de non paiements répétés dans les délais impartis.
- En cas d'indiscipline notoire, d'insolence grave, d'impolitesse vis-à-vis d'autrui et de non-respect du matériel.

Un premier avertissement sera adressé à la famille et en cas de récidive, l'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

CONTACTS UTILES

- Périscolaire de l'école du Centre : 06 86 40 51 98
- Périscolaire de l'école des Cités : 06 89 46 15 87
- Périscolaire de l'école des Gonnottes : 04 75 62 01 84
- Service de gestion / facturation : 04 75 62 46 65 / stephanie.gros@mjclavoulte.com